

Commission permanente du 14 novembre

Conseil régional Nord-Pas de Calais

Conférence de presse du Président
15 novembre

Dossier de presse

Contacts presse :

Peggy.collette@nordpasdecals.fr – 03 28 82 53 03

Antoine.sieminski@nordpasdecals.fr – 03 28 82 53 12

Celine.kasperczyk@nordpasdecals.fr – 03 28 82 53 82

Ce lundi 14 novembre 2011 avait lieu au Siège de Région la Commission permanente du Conseil régional Nord-Pas de Calais. Les élus de la Commission Permanente ont examiné **332 délibérations** relatives à l'ensemble des politiques régionales au service des habitants.

Ainsi, le montant total d'affectation de cette Commission permanente du Conseil régional est de **124 823 149 euros**.

> Sommaire

- **Actualités – p.4 à 5**
- **Finances, administration et communication - p.6**
- **Développement durable, démocratie participative – p.7**
- **Développement économique, enseignement supérieur et recherche – p.8 à 10**
- **Culture – p.11**
- **Lycées, schéma régional des formations – p.12 et 13**
- **Formation permanente - p.14**
- **Sports et jeunesse – p.15**
- **Aménagement du territoire, environnement, plan climat et tourisme – p.16 à 18**
- **Santé et plan anti cancer – p.19 et 20**
- **Mer – p.21**
- **Transports – p.22 à 27**
- **Citoyenneté, relations internationales et coopération décentralisée – p.28**
- **Europe – p.29**

Actualités

> Rejet du projet d'IDEX2 présenté par les 3 Universités lilloises

Fin septembre, dans le cadre de la 2^e phase de l'Initiative d'Excellence lancée par le Gouvernement (IDEX2), les trois Universités publiques lilloises avaient déposé un projet commun. Ce projet manifestait la volonté de ces trois Universités de s'engager dans une démarche de fédération pour constituer une entité unique : l'Université de Lille, le but étant de constituer un pôle universitaire d'envergure internationale.

La Région avait exprimé son soutien à un tel projet, en y voyant un possible moteur pour l'ensemble de la recherche-enseignement supérieur en Nord-Pas de Calais. Cependant, le 6 novembre on apprenait que le projet d'IDEX2 n'était pas retenu par le Gouvernement. Au vu de l'évaluation effectuée par les experts internationaux, le projet souffrirait d'un « manque d'ambition scientifique ». Dont acte, il ne nous appartient pas de contester cette appréciation d'experts. En revanche, nous sommes en mesure de dire qu'une telle décision risque de pénaliser très lourdement le Nord-Pas de Calais, troisième région de France en nombre d'étudiants et qui dispose d'un potentiel scientifique important. Ce résultat nous conforte aussi dans la critique des lignes directrices et des modalités du Plan « Investissements d'Avenir » qui aide, en priorité, les Universités déjà les plus puissantes et tend à oublier les autres.

Toujours est-il que la dynamique engagée par les Universités lilloises va se poursuivre.

Pour sa part, le Conseil régional continuera de soutenir cette dynamique, de même qu'il maintiendra une aide toute à fait significative au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Nord-Pas de Calais, avec le double souci de l'excellence universitaire et de l'équité territoriale.

> Semaine de mobilisation face aux cancers: 5^{ème} édition du 15 au 22 novembre

La Commission permanente a décidé d'allouer la somme de 27 800 euros pour l'organisation de la 5^{ème} Semaine de mobilisation face aux cancers. Cette cinquième édition, du mardi 15 au mardi 22 novembre 2011, aura pour thème : **Cancers et accès à l'information**. 2011 est « l'année des patients et de leurs droits » et cette semaine de mobilisation y contribue pleinement.

Les objectifs de la 5^{ème} édition :

- **communiquer auprès des habitants** du Nord-Pas de Calais sur les actions, équipements sanitaires et innovations dans ce domaine sur les différents territoires de la région,
- montrer que tous les acteurs sont **ensemble pour lutter contre les cancers** - des collectivités territoriales, l'Etat, l'Assurance maladie, des associations, des professionnels, des chercheurs - se mobilisent pour la prévention, pour une prise en charge globale et humaine des personnes et de leurs proches et pour la recherche,
- **informer, sensibiliser** autour d'un thème ciblé des publics stratégiques (lycéens, CFA, futurs professionnels de santé, professionnels, salariés).

Depuis plus de vingt ans, le Conseil régional Nord-Pas de Calais mène une politique volontariste en matière de Santé Publique. Notre région est particulièrement touchée notamment par le cancer, malgré les progrès du dépistage, du diagnostic précoce, des avancées thérapeutiques et de la recherche. Le Conseil régional s'investit très fortement dans un Plan Régional de Lutte contre les Cancers (PRLC) mis en place depuis 2006.

Cette semaine vise notamment à informer de l'intérêt de la prévention et du dépistage, de la qualité de l'offre de soins régionale, de l'engagement des chercheurs et de la mobilisation des associations intervenant dans l'accompagnement des malades. Cette semaine d'information et de communication est également destinée à mieux mobiliser et valoriser les multiples acteurs, à mieux faire connaître les actions menées notamment celles soutenues financièrement par la Région. Elle permet de rompre avec les messages habituels, de montrer aux habitants de la région que les cancers ne sont pas une fatalité, que les malades et leur famille ne sont pas seuls face à la maladie, qu'il existe une vie après le cancer. Cette Semaine de mobilisation face aux Cancers Nord-Pas de Calais est donc un maillon fort du Plan Régional de Lutte contre les Cancers.

> Association Action contre la faim : subvention exceptionnelle en faveur de la Corne de l'Afrique

Les élus de la Commission permanente ont voté une aide de 20 000 euros à l'association Action contre la faim, au titre de l'aide humanitaire d'urgence.

Dans la Corne de l'Afrique, 12 millions de personnes sont menacées par la famine mais le monde regarde ailleurs.

Sur place, la FAO (l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), le Haut Commissariat pour les réfugiés et quelques ONG luttent contre cette catastrophe, contre la désertification.

C1 Finances, administration et communication

Pour la Commission « Finances, personnel, administration générale et communication » présidée par Mickael MOGLIA, Bernard ROMAN, Vice-président, a présenté 23 délibérations.

> La Région, partenaire du club de la presse Nord-Pas de Calais

Le Conseil régional Nord-Pas de Calais soutient depuis de nombreuses années le Club de la Presse, lieu de débat et de réflexion pour les professionnels de l'information et de la communication. Une convention d'objectifs et de moyens a été élaborée pour l'année 2011 entre l'association et le Conseil régional.

La Commission permanente a voté une subvention d'un montant de 21 245 € au Club de la Presse Nord-Pas de Calais destinée à soutenir son fonctionnement au titre de l'année 2011.

Créé en 1992, le Club de la Presse réunit près de 500 adhérents, journalistes, professionnels de la communication, membres associés et partenaires. Cette association a régulièrement étoffé le nombre de ses actions. L'objectif depuis sa création est d'être un lieu de débat et de réflexion non seulement pour les professionnels de l'information, mais également ouvert au public qui souhaite s'informer ou s'associer à ces débats.

Depuis 2009 le club a installé une antenne dans le Pas de Calais ; implantée à Arras, dans des locaux mis à disposition par le Conseil Général du Pas de Calais. Cette création répond à une présence demandée par les journalistes et les professionnels de la communication. Il constituera aussi un repère pour les journalistes internationaux qui passeront par notre région pour la couverture médiatique des jeux olympiques en 2012. En moyenne le club est impliqué, hôte ou organisateur, dans près de 250 manifestations par an, de conférences de presse aux petits – déjeuners de presse, en passant par les expositions, débats, tables rondes, ateliers de réflexion, rendez-vous d'actualité.

C2 Développement durable, démocratie participative

Pour la Commission « Développement durable, démocratie participative et évaluation » présidée par Eric ROMMEL, Myriam CAU, Vice-présidente, a présenté 3 délibérations.

> INSEE : étude sur les territoires émergeant

Les élus de la Commission permanente ont décidé de réaliser avec l'INSEE une étude approfondie des territoires émergeant pour un montant prévisionnel de 177 993.76 euros.

Un partenariat d'études existe avec l'INSEE depuis les années 2000, formalisé en 2005 par une convention cadre (originalité de notre région).

Le travail réalisé entre les services de la région et de l'INSEE permet d'écrire ensemble des études d'intérêt public, d'enrichir mutuellement les savoir-faire, de travailler sur des données statistiques en relation avec des besoins de connaissance spécifiques et locaux.

L'INSEE Nord-Pas de Calais a ainsi la possibilité d'adapter ses études et d'ouvrir le pilotage de celles-ci au partenariat des services régionaux.

> La Région reconduit les fonds de participation des habitants et les fonds locaux d'initiatives

Les élus de la commission permanente ont décidé de reconduire pour l'année 2012, les dispositifs Fonds de participation des Habitants et Fonds locaux d'initiatives, dans le cadre de la politique régionale de démocratie participative.

Les fonds de participation des habitants et le fonds local d'initiative pays sont des outils administratifs et financiers souples, vecteurs de participation et de qualification collective.

Avec un cadrage juridique sécurisé, ces fonds permettent des actions locales qui donnent la possibilité à des personnes, des structures associatives ou municipales, d'être porteur d'une dynamique collective où le débat, la citoyenneté, les besoins des territoires prennent toute leur place.

C3 Développement économique

Pour la Commission « Développement économique, schéma régional de développement économique, nouvelles technologies, enseignement, supérieur et recherche » présidée par Bertrand PERRICAUD, Pierre de SAINTIGNON, Vice-président a présenté 65 délibérations au titre de **la politique économique** et Sandrine ROUSSEAU, Vice-présidente, a présenté 21 délibérations au titre de **l'Enseignement supérieur et de la recherche**, pour un montant total de **15 707 994 euros**.

Développement économique

> La Région soutien à l'entreprise SevelNord

Le Conseil régional a montré depuis longtemps sa volonté de favoriser le développement du secteur automobile en Nord-Pas de Calais. Aides à l'innovation, avances remboursables, soutiens divers, etc.. C'est la raison pour laquelle, les menaces qui pèsent sur l'entreprise SevelNord retiennent toute l'attention des Conseillers régionaux.

Les salariés et les organisations syndicales entreprennent des démarches pour alerter l'opinion publique et les autorités des menaces qui pèsent sur leur entreprise.

Le Conseil régional, à l'écoute du monde du travail, fera tout ce qui est en son pouvoir pour préserver l'emploi dans ce secteur essentiel pour l'économie régionale.

> La Région poursuit son engagement pour résorber la fracture numérique du territoire : mise en œuvre du très haut débit

Lors de la Commission permanente, les élus ont décidé la mise en œuvre de plusieurs programmes visant à réduire la fracture numérique du territoire, développement du haut débit et très haut débit.

Une subvention de 142 476 euros, au titre de l'acquisition, de l'installation et de la mise en exploitation des équipements nécessaires à la résorption des zones d'ombre du haut-débit a été attribuée à la Communauté d'agglomération du Calaisis. Cette aide s'inscrit dans le développement du très haut débit dans les zones d'activités économiques. L'objectif des mesures décidées par le Conseil régional depuis 2006 est de favoriser l'accès au Très Haut-Débit pour les entreprises susceptibles de s'installer dans des ZAE et d'accentuer l'attractivité de ces zones, de leurs territoires et de celui du Nord-Pas de Calais

Une subvention 515 188 euros, au titre de l'acquisition, de l'installation et de la mise en exploitation des équipements nécessaires à la résorption des zones d'ombre du Haut-Débit, à été attribuée à 5 collectivités locales : Agglomération du Douaisis et du Calaisis, et les communes de Bunes, Robecq et Allouagne.

L'accès à l'internet haut-débit est aujourd'hui devenu indispensable que se soit pour les particuliers, les entreprises et les établissements publics. Alors que cet accès se réalise massivement par le réseau téléphonique, on constate que près de 19 000 lignes téléphoniques sur 1 600 000 ne permettent pas de fournir ce service, ce qui place leurs abonnés dans une fracture numérique préjudiciable. En outre, la construction de nouvelles zones d'activités économiques représente une opportunité pour déployer des infrastructures Très Haut-Débit peu onéreuses au bénéfice des entreprises.

En 2006, le Conseil régional Nord-Pas de Calais a décidé d'accompagner les Collectivités, Communes ou Intercommunalités qui souhaiteraient doter leurs zones d'activités économiques des infrastructures répondant aux besoins actuels et futures des entreprises. La Région subventionne la réalisation des études de faisabilité techniques

ainsi que la construction des infrastructures internes aux zones d'activités économiques à hauteur de 25%. Sous certaines conditions, des fonds européens sont disponibles jusqu'à 25% des coûts totaux.

Elle accompagne les Collectivités, communes ou Intercommunalités en finançant l'intervention de bureaux d'études et l'acquisition des équipements susceptibles de fournir ce service indispensable. La Région subventionne l'acquisition de ces équipements à hauteur de 30% et l'Union Européenne à hauteur de 50%. En combinant les fonds gouvernementaux (FNADT) et européens (FEDER), l'objectif est, dans la mesure du possible de proposer un taux de subvention de 80%.

Une subvention de 145 000 euros a été attribuée à la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer pour la mise en œuvre de la stratégie de développement numérique du Pays de Saint-Omer.

Les Collectivités de l'Audomarois se sont engagées dans des actions d'intégration des Technologies de l'Information et de la Communication depuis de nombreuses années. Regroupées au sein du Pays de Saint-Omer afin d'accroître la coordination de leurs actions et mobiliser les différents leviers d'actions possibles, elles ont bénéficié de l'ensemble des dispositifs mis en place par la Région ces dernières années :

- La création et l'animation de cyber-centre,
- La résorption des Zones d'Ombre du haut-débit et la desserte de Zones d'Activités Economiques,
- La définition d'une stratégie de développement territorial par les TIC (Dispositif Arctic),
- L'utilisation des Tic pour la démocratie locale et la participation citoyenne (dispositif DREAM+),
- La sensibilisation des petites entreprises et des artisans à l'utilisation du numérique (dispositif

Les Collectivités de l'Audomarois sont ainsi parmi celles du Nord – Pas de Calais à avoir intégré le plus les différents leviers d'actions du numérique (sensibilisation, infrastructures de communication électronique, développement d'une offre de services numériques) et ce, dans un cadre de forte intégration au niveau du Pays de Saint – Omer et de l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'Audomarois.

Les Collectivités du Pays de Saint-Omer, au travers de la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer sollicitent le soutien du Conseil régional pour poursuivre leurs réflexions et mettre en œuvre plusieurs opérations :

- Déploiement du Très Haut-Débit
- Mise en production des services numériques : portail internet et services numériques (informatifs, administratifs, participatifs...) aux citoyens ; plate-forme d'envoi de SMS, système d'information géographique accessible aux citoyens, bornes publiques et espaces de visioconférence, plate-forme de développement d'espaces de travail collaboratifs
- Sélection et définition des conditions d'utilisation de différentes technologies (Smartphones, les écrans tactiles, mobilier intelligent, technologies sans contact, capteurs, affichages personnalisés...) concourant au concept de « Ville numérique durable » dans différents contextes urbains (bâtiment de logement social, dans un bâtiment de sport ou de loisirs, dans un bâtiment culturel ou multimédia, dans une zone d'activité, dans un hôtel d'entreprises).

C'est dans ce cadre, que les élus de la Commission permanente ont aussi validé la reprise de maîtrise d'ouvrage du Schéma Directeur du Très Haut-Débit en Nord-Pas de Calais, actuellement exercée par la Préfecture de région Nord-Pas de Calais. Une somme de 100 000 euros a été votée en ce sens.

Les objectifs du schéma :

- La résorption des zones d'ombre du haut-débit
- La desserte en télécommunications des zones d'activités économiques

> MIN de Lomme : aide régionale à la modernisation

Une subvention d'1,4 millions d'euros a été votée par les élus de la Commission permanente pour participer au financement des travaux de modernisation du Marché de Gros d'Intérêt National de Lille. L'activité principale du Marché de Gros d'Intérêt National de Lille est de commercialiser des produits alimentaires.

Le projet de modernisation du MIN (Marché d'Intérêt National) représente de nombreux intérêts pour le développement et le rayonnement de la métropole et du Nord-Pas de Calais. Une étude de modernisation a été engagée et les conclusions (en 2001) ont amené le MIN à fixer un prévisionnel de travaux de modernisation :

1. Agrandissement, fermeture des auvents de bâtiments existants et couverture des aires de chargement et déchargement ainsi que celles des allées du marché afin de protéger les utilisateurs des intempéries et de climatiser leurs espaces
2. Aménagements des quais de chargement à l'arrière des bâtiments périphériques pour ne pas rompre la chaîne du froid
3. Construction d'un pôle fleurs permettant le regroupement fonctionnel de la filière horticole, aménagements paysager et signalétique du site

Enseignement supérieur et recherche

> Programme Chercheurs-Citoyens

La Commission permanente a réservé une enveloppe budgétaire de 700 000 € au programme Chercheurs - citoyens.

Ce programme vise à renforcer les processus de démocratie participative en Nord-Pas de Calais en favorisant la participation de la société civile à la production des connaissances au travers d'appels à projets annuels reposant sur une collaboration entre laboratoires de recherche et associations, afin de diversifier les sources potentielles d'innovation sociale.

Une première répartition a été effectuée à hauteur de 581.565 €; elle bénéficie à 5 opérations sur des sujets aussi divers que l'évolution des terrils en Nord-Pas de Calais, la pratique de l'art dans les lieux de privation de liberté, l'économie sociale et solidaire, la problématique de « l'exosquelette » et la progression psychomotrice d'enfants poly-handicapés, la contamination par dioxines et leur biodégradation...

C4 Culture

Pour la Commission « Culture » présidée par Olfa LAFORCE, Catherine GENISSON, Vice-présidente, a présenté 18 délibérations, pour un montant de **956 704 euros**.

> Un Centre régional des lettres et du livre Nord-Pas de Calais à Béthune

Les élus de la Commission permanente ont décidé d'allouer à l'association de Préfiguration du Centre régional des lettres et du livre Nord-Pas de Calais, une subvention de 60 000 euros au titre de son programme d'activités pour l'année 2011.

Dès 2004, la Région et l'Etat ont envisagé la création d'un pôle littéraire en Nord-Pas de Calais. Après plusieurs études, une association de préfiguration du centre a été créée en 2006. Les objectifs de cette association sont de réfléchir à l'installation du centre et à son fonctionnement en préparant un programme d'actions concrètes et efficaces.

Le centre sera un pôle de promotion et de création littéraire ainsi qu'un centre de ressource pour l'ensemble des professionnels de la chaîne du livre. Développer le livre et la lecture, être un pôle au service du patrimoine écrit et documentaire, autant de rôles que jouera le futur centre.

> La Région soutient les Ecoles d'art

Les élus de la Commission permanente continuent d'accompagner les EPCC (Etablissement Public de Coopération Culturelle) gérant les Ecoles d'Arts de Valenciennes et de Cambrai, dans le cadre du financement de leur programme d'activités.

Par ailleurs, la Région subventionne l'Ecole d'Art de Tourcoing et celle de Dunkerque, réunies en un seul EPCC.

Dans le même temps, la Commission permanente a fixé à 40 000 € la subvention à l'ASSOCIATION REGIONALE DES ECOLES D'ART (AREA pour son programme d'activités 2011.

Ces subventions ont pour objectifs d'accompagner ces établissements dans leur fonctionnement et leurs projets, d'accompagner aussi la culture, la création et les jeunes de notre région intéressés par les métiers de l'art et de la création, confirmant ainsi, la position de grande région culturelle qu'est le Nord-Pas de Calais.

C5 Lycées, schéma régional des formations, apprentissage

Pour la Commission « Lycées, apprentissage, schéma régional des formations » présidée par Cathy APOURCEAU-POLY, Jean-Marie ALEXANDRE, Vice-président, a présenté 14 délibérations au titre des lycées, et Philippe KEMEL, Vice-président, a présenté 15 délibérations au titre des politiques d'apprentissage, pour un montant de **26 901 322 euros**.

Lycées

> Une nouvelle salle de sports à la Gorgue

Les élèves du lycée Val de Lys auront bientôt une nouvelle salle de sports financée à hauteur de 250 000 euros par la Région Nord-Pas de Calais.

C'est en 2010 que la Ville de la Gorgue a sollicité la Région dans le cadre du financement de cet équipement qui sera installé au sein du complexe sportif Jean Mermoz. Cette salle permettra à l'équipe éducative de développer et de diversifier l'activité sportive des jeunes dans un local plus adapté.

> La Région Nord-Pas de Calais équipe les lycées toute l'année

Dans le cadre de ses compétences en matière de lycées, le Conseil régional assure la mise à niveau, l'actualisation et le renouvellement des équipements mobiliers et pédagogiques des lycées.

Les élus de la commission permanente ont décidé d'affecter **370 600 euros** à cet effet afin de répondre aux demandes des lycées ou pour faire suite à la réalisation de travaux par la Région. Le programme voté lors de cette commission permanente concerne 17 établissements.

> Tarifs restauration scolaire

Les propositions des conseils d'administration des lycées respectent les orientations tarifaires fixées par la Région au titre de 2012.

Ces tarifs de restauration concernent 153 établissements et 159 sites de restauration au 1er janvier 2012.

Le tarif moyen 2012 est de 2,72 euros pour le forfait journalier de demi-pension et de 3,74 euros pour la prestation. Le taux moyen d'augmentation est de 2% , stable par rapport à 2011

Apprentissage

> Le Conseil régional continue d'aider les apprentis

Après huit années d'existence, le « chéquier équipement » est devenu un dispositif phare de la politique d'aide régionale en matière d'apprentissage. Elle est attendue par les jeunes et leur famille.

Le chéquier équipement est essentiel dans le quotidien des apprentis qui doivent faire face à de nombreux frais lorsqu'ils commencent leurs études.

Le budget se base sur le financement de 23 000 apprentis. Ainsi, les élus de la Commission Permanente ont décidé de reconduire pour l'année scolaire 2012/2013 le dispositif d'aide à l'équipement des apprentis sous forme de chèques. **4,8 millions d'euros sont donc prévus pour la mise en œuvre du dispositif.**

Le montant de l'aide est 200 euros par apprenti pour l'année scolaire. Tout apprenti inscrit dans un CFA peut bénéficier de cette aide.

Mis en œuvre depuis 2005, l'aide à l'équipement a été soutenue pour soutenir les jeunes dans leur quotidien et dans leur démarche de formation.

Quelques chiffres :

4 000 bénéficiaires en 2005, 11 000 en 2008, 20 600 lors de la dernière campagne.

> Modernisation des CFA : la Région poursuit ses efforts

3.09 millions d'euros ont été votés par les élus de la commission permanente au titre des « équipements des CFA ».

Le Conseil régional poursuit ainsi son effort de structuration et de modernisation de ses CFA.

Plusieurs priorités ont été fixées :

- Poursuivre l'adaptation des équipements aux évolutions des diplômes et des formations
- Accompagner le développement de la qualité de mise en œuvre des actions
- Adapter les locaux et matériels pour les personnes en situation de handicap

AMELIORATION DES CONDITIONS D'ACCUEIL ET DE FORMATION DANS LES CFA :

L'augmentation du nombre d'apprentis et la nécessité de les accueillir dans de bonnes conditions pour permettre le développement du CFA de Calais de la chambre de métiers et de l'artisanat de région Nord-Pas de Calais nécessite l'implantation d'un bâtiment modulaire composé de 4 classes et de sanitaires pour un montant de 480 000 euros.

Une deuxième phase de travaux prévoit l'implantation d'un bâtiment modulaire composé de bureaux et salles de réunion d'un coût prévisionnel de 650 000 euros.

Une convention de location des locaux sera mise en œuvre avec le CFA.

Pour le projet de pôle Eco-conception porté par le CFA des compagnons du devoir à Villeneuve d'Ascq, le Conseil régional a donné son accord de principe pour une participation financière à hauteur de 3 400 000 euros pour la construction d'un bâtiment accueillant une partie expérimentale et une partie atelier, soit 69,41% du coût total de l'opération.

Cette antenne accueille 200 jeunes en apprentissage ainsi que des jeunes en perfectionnement professionnel, des stagiaires en formation continue et des compagnons en perfectionnement.

Le site du Doulac à St-Omer dispense des formations par apprentissage de niveau V et IV, leur orientation est majoritairement maraîchère et légumière sur une exploitation de 1,8 ha, ce site a vocation dans un projet de territoire à constituer un pôle d'excellence BIO. Il fait partie du CFA agricole public.

Dans la suite cohérente du projet d'évolution du site, il apparaît nécessaire de prévoir la construction d'un lieu de remisage du matériel agricole et donc d'affecter les crédits nécessaires à cette construction pour un montant prévisionnel de 400 000 euros.

C6 Formation permanente

Pour la Commission « Formation permanente » présidée par Francine HERBAUT-DAUPTAIN, Pierre de SAINTIGNON, Vice-président, a présenté 16 délibérations, pour un montant de **2 692 321 euros**.

> 3 millions pour la formation professionnelle

Près de 3 millions d'euros viennent d'être affectés par les élus de la Commission permanente, à travers diverses délibérations, à la Formation professionnelle.

Notons, à titre d'exemple, l'attribution de 1 million d'euro en faveur du Pacte de continuité professionnelle en BTP. Plus généralement il convient de rappeler que le Conseil régional consacre chaque année près de 250 millions d'euros à la Formation professionnelle.

Soulignons, par ailleurs, la qualité du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP) qui vient d'être signé par tous les partenaires en octobre dernier.

> Professionnaliser les Assistants Santé Travail

Les élus de la Commission Permanente, ont décidé d'allouer une subvention de 36 000€ à l'Institut de Santé au Travail du Nord de la France (ISTNF) pour les projets de professionnalisation des Assistants de Santé au Travail (AST).

La Région Nord-Pas de Calais soutient le Programme Régional « Bien être au travail » pour favoriser le bien-être des salariés au travail et la bonne santé des entreprises. Ces deux paramètres contribuent à la compétitivité des territoires.

Or, les TPE et PME ne sont pas en mesure de réaliser seules les démarches nécessaires à la traçabilité des risques liés à l'activité de travail et des moyens de prévention mis en place dans les entreprises. De plus, nombre de ces TPE/PME ne connaissent pas les structures et réseaux pouvant leur venir en aide.

L'un des enjeux du programme régional « Bien être au travail » est de permettre aux AST d'accompagner les TPE/PME dans la réalisation des démarches de prévention des risques professionnels. Cet accompagnement nécessite une montée en puissance de leur intervention et la mise en œuvre de démarches de professionnalisation.

La décision des élus de la Commission Permanente du 14 novembre permettra la professionnalisation de près de 60 AST dans le cadre de la démarche de l'ISTNF qui accompagneront ainsi près de 10 000 TPE/PME sur la durée du programme.

C7 Jeunesse et Sports

Pour la Commission « Jeunesse et sports » présidée par Vincent LENA, Wulfran DESPICHT a présenté au nom de Delphine BATAILLE, Vice-présidente, a présenté 7 délibérations, pour un montant de **139 000 euros**.

> La Région équipe les clubs de sports de kits et les communes de défibrillateurs

Pour la 5^{ème} année consécutive, la Région lance son opération de remise de « Kits sportifs » pour les petits clubs du Nord-Pas de Calais.

La Région privilégie les jeunes licenciés. Les disciplines concernées cette année : **la gymnastique et les sports d'eau (aviron, char à voile, canoë kayak, natation, plongée et voile)**. Les licenciés minimes, cadets, juniors de gymnastique, recevront chacun un équipement de compétition en fonction de leurs disciplines. Et les clubs de sports d'eau recevront chacun un « pack » de matériel en fonction du nombre de licenciés jeunes inscrits dans le club.

285 clubs au total sont concernés cette année, ce qui représentent près de 22 213 licenciés et témoigne de la vitalité du sport dans notre région.

La Région Nord-Pas de Calais consacre près de **500 000 euros** en 2011 à cette opération de proximité avec les clubs.

Et aussi des défibrillateurs... Les remises de défibrillateurs aux communes ont commencé en 2009. Cette année, sont concernées les communes de 3 000 à 10 000 habitants sans lycées, avec une salle de sports communale à usage scolaire ou pour les clubs. Plus de 150 salles ont été recensés.

4 ans d'engagement, pour faire vivre le sport

Pourquoi des kits sportifs ?

Pour renforcer son partenariat avec les clubs sportifs, la Région a décidé en 2006 de développer ses actions en direction du sport de masse et du sport amateur. Elle aide les petits clubs en matériel pour assurer la pratique sportive dans les meilleures conditions possibles.

Depuis 2006, la Région équipe les clubs : un engagement durable pour le développement du sport

En commençant avec les « Kits ballons » en 2006/2007, l'opération consistait à attribuer un lot de ballons de compétition à plus de 400 clubs de basket-ball, football, futsal, handball, rugby et volley-ball, des petits clubs qui disposaient de peu de moyens.

Après avoir distribué près de 6 000 ballons la première année, la Région a renouvelé l'opération, vers d'autres disciplines. En 2007/2008, les « Kits ballons » sont donc devenus les « Kits sportifs » pour plus de 1 000 clubs régionaux. Cela a concerné des disciplines nouvelles : sports de combat (judo, karaté, kempo, yoseikan, lutte, taekwondo) et sports cyclistes (cyclisme, cyclotourisme et BMX).

Pour sa troisième année, l'opération « Kits sportifs » prenaient en compte plus de 600 clubs au total avec de l'athlétisme, du roller et des clubs de football non dotés.

En 2010, les disciplines concernées étaient les sports de raquettes (badminton, squash, tennis et tennis de table). Plus de 600 clubs étaient concernés.

C8 Aménagement du territoire, tourisme et environnement

Pour la Commission « Aménagement du territoire, environnement et plan climat et tourisme » présidée par Damien CAREME, Emmanuel CAU, Vice-président, a présenté 47 délibérations au titre de l'**aménagement du territoire, de l'environnement et du plan climat**, et Christine BATTEUX, Vice-présidente, a présenté 3 délibérations au titre du **tourisme**, pour un montant de **14 431 400 euros**.

> Un pôle pour le Cheval Trait du Nord en Scarpe-Escout

Les élus de la Commission permanente ont voté une subvention de 108 210 euros au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Scarpe - Escaut, destinée à financer la 1^{ère} phase de travaux de mise en œuvre du centre de promotion, de valorisation et de ressources du Pôle cheval Trait du Nord.

Le Nord-Pas de Calais est la seule région française à regrouper deux berceaux de race : le Boulonnais et le Trait du Nord. La race Trait du Nord s'est structurée au XIX^{ème} par la volonté des éleveurs du Nord. Ce cheval fait indéniablement partie du patrimoine culturel rural, industriel et minier des habitants du Nord-Pas de Calais.

Le Parc Naturel Régional Scarpe - Escaut a introduit depuis 2003 l'utilisation de la traction animale dans la restauration et l'entretien des espaces naturels. Dans ce cadre, le Parc a initié des techniques modernes de traction animale afin d'intégrer des notions de rentabilité économique. Depuis 2006, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Scarpe - Escaut a proposé et engagé un projet de « Pôle cheval Trait du Nord ». De multiples expérimentations ont été réalisées de 2007 à 2010 pour démontrer les possibilités et potentialités de l'utilisation actuelle des chevaux de Trait du Nord.

C'est dans le cadre de la convention de partenariat pour la mise en œuvre de la Charte de parc sur la période 2011-2014 liant la Région, les Espaces Naturels Régionaux et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Scarpe - Escaut, que le Conseil régional porte légitimement la préfiguration du projet Pôle cheval Trait du Nord en tant qu'action innovante et expérimentale.

Le développement de ce pôle constitue le « pendant » territorial du plan régional de sauvegarde des 2 races équines régionales : le Boulonnais, le Trait du Nord.

> Soutien par le Conseil régional de l'initiative « Yasuni ITT » portée par le Gouvernement de l'Equateur

Les élus de la Commission permanente ont apporté leur soutien au projet de promotion de modes de développement alternatifs à l'exploitation de gisements pétroliers sur le territoire du parc de Yasuni (Equateur), projet initié par le gouvernement équatorien en collaboration avec le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement).

Les élus ont aussi voté le principe d'une subvention de 150 000 euros de la Région, contribution financière au projet équatorien, piloté par le PNUD.

Le Parc National de Yasuni, situé en République d'Equateur, est considéré comme l'un des endroits les plus riches en biodiversité de la planète. Il a été créé en 1979 et déclaré en 1989 par l'Unesco réserve mondiale de la biosphère.

Face à la récente confirmation de l'existence de grands gisements de pétrole lourd situés dans le Parc, l'Equateur a présenté aux Nations Unies la décision de laisser définitivement sous terre les réserves de 846 millions de barils de

pétrole si la communauté internationale coopère avec l'Equateur, en apportant au moins la moitié des profits que recevrait l'Etat équatorien s'il exploitait le pétrole.

Cette initiative originale propose une option innovante pour combattre le réchauffement climatique, en évitant l'exploitation de combustibles fossiles dans les zones de haute sensibilité biologique et culturelle des pays en développement ; la protection de la biodiversité en Equateur et le soutien à la pérennité des peuples en isolement volontaire des cultures indigènes non contactés qui vivent dans le Parc Yasuni, le développement social, la conservation de la nature et l'implémentation de sources d'énergies renouvelables, afin de développer une stratégie destinée à consolider un nouveau modèle de développement égalitaire et durable dans le pays.

La communauté internationale est invitée à soutenir cette initiative en participant financièrement par le biais du fonds fiduciaire administré par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), avec la participation de l'Etat, de la société civile équatorienne et des contribuables.

Tourisme

> Aide au Comité régional de Tourisme : le programme régional « Chemins de mémoire »

La Commission permanente a voté une subvention de 482 000 euros au Comité Régional de Tourisme. Dont 241 000 € sont destinés au financement de l'opération « Chemins de mémoire » sur la période 2011/2012.

En 2008, le Conseil régional Nord-Pas de Calais a confié au Comité Régional du Tourisme la mise en œuvre du programme « Chemins de mémoire ». Cette même année, les 4 chemins thématiques liés à la Première Guerre Mondiale ont été définis et matérialisés sur le terrain, accompagnés de leur documentation historique.

En 2011, les actions prévues concernent essentiellement la promotion de l'offre « Chemins de mémoire de la Grande Guerre en Nord-Pas de Calais » auprès des clientèles françaises et anglophones.

1914-1918, 1939-1945 : à deux reprises, le Nord-Pas de Calais a été le théâtre des terribles opérations qui ont fait la Première et la Seconde guerres mondiales. Les quelques 650 cimetières militaires qui jalonnent les territoires de la région demeurent aujourd'hui les témoins silencieux de ces évènements tragiques. A partir de ce patrimoine, élément singulier de la culture régionale, ont été conçus les « Chemins de mémoire » 14-18 et 39-45. En permettant la redécouverte de ces pages difficiles de notre histoire, ces différents itinéraires ambitionnent de rendre hommage aux femmes et aux hommes, parfois venus de très loin, dont l'engagement a marqué la mémoire régionale, nationale et mondiale.

En 2008, le Conseil régional Nord-Pas de Calais a confié au Comité Régional du Tourisme, qui en est l'opérateur unique, la mise en œuvre du programme « Chemins de mémoire » : définition du contenu historique, valorisation touristique, création de l'univers de communication et édition de documents de communication...

Aujourd'hui les actions d'élaboration du « contenu historique, scientifique et culturel » des Chemins de mémoire sont achevées. Les 4 chemins thématiques liés à la Première Guerre Mondiale ont ainsi été définis et matérialisés sur le terrain, accompagnés de leur documentation historique. Les premiers supports de promotion des « Chemins de mémoire de la Grande Guerre en Nord-Pas de Calais » ont été également créés (brochure à destination du grand public présentant les 36 sites majeurs, application pour téléphone mobile présentant l'ensemble des étapes et l'offre touristique aux alentours de celles-ci, plateforme web en français dédiée au projet).

> La Région, engagée dans la lutte contre le changement climatique

La Région, au travers de la mobilisation du fonds régional d'aide à la maîtrise de l'énergie et de l'environnement (FRAMEE), doté en 2011 de 9 M€ et abondé par l'ADEME, poursuit une politique active d'accompagnement des acteurs régionaux dans leurs actions de lutte contre le changement climatique.

Cette politique se traduit notamment à cette commission permanente :

- **par la signature de contrat d'objectifs climat avec les territoires** (pays et communautés d'agglomération) engagés dans un plan climat territorial. La signature d'un COT Climat conduit la Région à apporter un appui méthodologique au territoire, à financer les actions et la mobilisation d'une ingénierie dédiée à l'animation et au suivi du contrat. Sont concernés en cette séance les Pays du Ternois et du Cambrésis, et LMCU,
- **par le soutien aux démarches innovantes des territoires en matière de mobilité**, à l'exemple du projet d'auto partage Lilas à l'échelle de la métropole lilloise et de l'étude de faisabilité d'une navette électrique par la CASO,
- **par l'aide aux projets des collectivités en matière de construction et de réhabilitation de bâtiments de qualité énergétique et environnementale** (communes de Raimbeaucourt, Lille, Gavrelle, Merlimont, Herzeele, Etroeungt, Tourmignies, Nieppe et CASO),
- **par le soutien à 4 opérations de filières portées par les pôles de compétitivité et d'excellence** Aquimer, Maud, Uptex et CETIM, visant au développement de démarches d'éco conception et d'analyse du cycle de vie des produits.

Toujours dans l'objectif d'accompagner les collectivités à concrétiser des opérations de création ou de restauration de milieux naturels contribuant à la trame Verte et Bleue, le Conseil Régional, par le biais des fonds européens, met à la disposition des communes inférieures à 10 000 habitants une assistance à maîtrise d'ouvrage. C'est une deuxième phase de financement à hauteur de 450 000 € la 1^{ère} lancée en 2009 de 230 000 € ayant permis d'aider 16 communes à la mise en valeur de 125 ha de zones naturelles.

C9 Santé

Pour la Commission « Santé et plan anti-cancer » présidée par Eric CORBEAUX, Cécile BOURDON, Vice-présidente, a présenté 18 délibérations, pour un montant de **6 094 156 euros**.

> La Région soutient et défend les victimes de l'Amiante

La Cour d'appel de Douai a décidé de revoir à la baisse l'indemnisation des travailleurs victimes de l'amiante. Ce n'est pas acceptable pour les victimes et leurs familles.

Face à ce drame de l'amiante que les pouvoirs publics n'ont pas su empêcher, nous nous devons d'être solidaires des personnes victimes de l'amiante.

Si nous avons porté comme une exigence la juste réparation des préjudices subis par les contaminations, nous sommes scandalisés par les conséquences de l'arrêt rendu le 27 octobre dernier par la Cour d'Appel de Douai, demandant à des centaines de victimes de rembourser une partie des sommes perçues il y a trois ans.

On sait que pour l'Etat ces indemnisations représentent des dizaines de milliard d'euros. Le rapport au Sénat de Monsieur Jean-Marie VANLERENBERGHE, intitulé « comprendre, mieux réparer, en tirer des leçons pour l'avenir » en 2005, comme le travail de Jean Le GARREC, sont à relire. « La gestion du problème de l'amiante en France a été défailante, cette défailance met en cause la responsabilité de l'Etat, justifiant par là la mise en place de dispositifs de réparation des victimes, dont les défauts et dérives devraient être corrigés » (page 15 du rapport au Sénat).

Oui, c'est une faute inexcusable de l'Etat, des employeurs de l'industrie, un drame assumé par les seuls salariés ... cela devrait nous servir de leçon.

> Investissements dans les hôpitaux : la Région équipe le territoire pour améliorer la prise en charge patient

La Commission permanente a voté des subventions à l'équipement de plusieurs Centre Hospitaliers de la région :

→ **Le Centre Hospitalier de Seclin fera l'objet d'une acquisition d'un Système d'Archivage et de Partage des Images**, dans le cadre d'un projet de coopération entre les établissements du sud de la Métropole Lilloise.

La subvention s'élève à 300 000 € (50% du coût total de l'opération).

→ **Le Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil sera équipé d'un mammographe numérique** plein champ et station d'interprétation et de post traitement au Service d'Imagerie du Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil. La subvention est de 100 500 € (30 % du coût total).

La Région Nord-Pas de Calais soutient les projets d'équipements sanitaires d'intérêt public et régional pour lutter contre les cancers et permettre un accès plus facile et plus juste aux soins. Par ailleurs, l'acquisition d'équipements sur tout le territoire permet de réduire les délais d'attente : le patient étant au cœur du système de santé. Une nouvelle fois, ces investissements vont dans le sens d'une modernisation des plateaux techniques des hôpitaux régionaux, qui sont autant de lieux de proximité pour les besoins de soins de chaque habitant ici sur le Béthunois et dans la métropole lilloise.

> Systèmes d'Archivage et de Partage des Images : 7 Centres hospitaliers équipés grâce à la Région

La Commission permanente a voté des subventions à l'équipement de 7 Centres Hospitaliers de la région en Systèmes d'Archivage et de Partage des Images. Le montant global affecté s'élève à 2,8 millions d'euros.

Cela concerne les Centres Hospitaliers de Lens, Hazebrouck, Sambre Avesnois, Armentières, Arras, Béthune, Cambrai. Le projet vise à déployer un Systèmes d'Archivage et de Partage des Images (SAPI) sur les principaux établissements de l'Artois, du Hainaut et de la Flandre, qui étaient non dotés de solutions informatiques permettant d'optimiser les organisations médicales, dans le cadre des urgences ou des expertises médicales à distance (notamment cancérologie).

Il s'agit donc d'un projet important et structurant qui vise à consolider le projet d'une « région sans film radiologique », avec un impact fort sur la qualité et l'accessibilité des soins, et une amélioration de l'efficacité des services rendus à la population.

Une quarantaine d'établissements sont fédérés au sein d'un syndicat inter hospitalier d'informatique hospitalière pour coordonner leurs achats, leurs projets, leurs volontés de partager et d'archiver les images. Par un système de regroupement de commandes, ces hôpitaux ont identifiés leurs besoins, mutualisant l'expertise et ont construit une démarche permettant une solution technique interopérable.

Le projet a de multiples fonctions et intérêt. Il permet notamment, face à une démographie déficitaire de certaines spécialités, d'offrir un service 24 sur 24 à un besoin d'imagerie et d'expertise à distance. Il favorise aussi le projet d'une « région sans film radiologique ». Enfin une vraie pratique collaborative est née de cette démarche dont les applications les plus évidentes sont les urgences (AVC) et les réunions de concertation disciplinaires en cancérologie.

> Le CH de Lens s'équipe et de se développe

Le Centre Hospitalier de Lens sera équipé d'une IRM 3 Tesla. La subvention est de 2 390 000 € (70 % du coût total).

L'hôpital de Lens implanté au cœur de ville, sur un site de 13 hectares, est un hôpital pavillonnaire. Son volume d'activités se caractérise par 40 000 entrées en médecine, chirurgie, obstétrique et 100 000 consultations externes. Son plateau technique comporte deux IRM et deux scanners.

Engagé dans une démarche spécifique dans la cancérologie, le centre hospitalier a obtenu des autorisations en ORL, urologie, digestif.

Réorganisant son activité (malades programmés /urgences) l'hôpital a désiré acquérir un appareil à haute résolution pour offrir aussi de nouveaux services (pathologies cérébrales, ostéo-articulaires, ...).

En terme de valeur ajoutée, cet IRM permettra de consolider la filière de formation et le travail collectif des six radiologues.

La France connaît toujours un décalage flagrant avec ses besoins européens en matière d'IRM puisque nous nous situons dans le peloton de queue avant la Turquie (9,6 par million d'habitant en France).

Par ailleurs, le délai moyen d'accès à l'IRM reste de 30 jours (l'objectif du plan cancer était de 10 jours).

C10 Mer

Pour la Commission « mer » présidée par Yann CAPET, Wulfran DESPICHT, Vice-président, a présenté 12 délibérations, pour un montant de **2 967 404 euros**.

Travaux sur le Port de Calais :

> Remise en état de la porte de l'écluse Ouest à Calais

600 000€ supplémentaires ont été attribués par les élus de la Commission Permanente à l'opération « Remise en état de la porte de l'écluse Ouest » de Calais. Le montant total de la participation régionale s'élève désormais à 1 700 000€

L'écluse Ouest qui régule les niveaux d'accès du bassin Ouest abrite les activités de plaisance et sert également de repli à la flottille de pêche artisanale du port de Calais. Les travaux engagés concernent la réparation et la protection de la porte de cette écluse.

L'augmentation de 600 00 € par rapport à l'estimation initiale s'explique par la nécessité d'inspecter les pivots de la porte impliquant la pose d'un batardeau puits sur chacun des deux chardonnets (pièce métallique d'usure sur laquelle s'appuient les portes, faisant fonction de butée et assurant l'étanchéité).

> Quai de Loire- Rénovation de la chaussée de la route extérieure

La route extérieure du quai de Loire, située à l'Est du Bassin Carnot est dans un état de dégradation avancé.

Les élus de la Commission permanente ont donc décidé d'accorder à la Ville une subvention de **2 millions d'euros** pour la réalisation des travaux.

C11 Transports

Pour la Commission « Transports » présidée par Dominique PLANCKE, Philippe KEMEL au nom d'Alain WACHEUX, Vice-président, a présenté 24 délibérations, pour un montant de **47 040 424 euros**.

> Service annuel 2012 - Mise en œuvre du cadencement

Réseau Ferré de France (RFF) a souhaité réorganiser en profondeur les circulations ferroviaires sur le réseau ferré national. Son objectif est de structurer la circulation conduisant ainsi au « cadencement » des trains.

La date du changement de service du **11 décembre 2011** a été retenue par l'Etat pour mettre en place ce cadencement. Cette date correspondant à l'ouverture du TGV Rhin-Rhône, dont l'impact va concerner de nombreuses Régions et donc nécessiter une réorganisation profonde de l'offre.

La région Nord-Pas de Calais est considérée par RFF comme l'une des trois Régions les plus concernées par le cadencement, avec l'Île de France et Rhône-Alpes.

En effet, le Nord-Pas de Calais est desservi et traversé par de nombreux trains à grande vitesse (internationaux, inter secteurs, vers/de Paris), de nombreux trains de Fret (dont certains internationaux) à long parcours et des trains Intercités (trains d'équilibre du territoire).

Ces trains qui sont les premiers concernés par le cadencement à l'échelle nationale et européenne, circulent en Nord - Pas de Calais sur les mêmes voies que la plupart des nombreux trains régionaux.

Pour le service annuel 2012, débutant le 11 décembre 2011, il a été décidé de modifier les horaires de l'ensemble des TER circulant sur le réseau TER Nord – Pas de Calais.

Dans ce cadre, RFF, en étroite collaboration avec la SNCF, a mis au point une trame horaire de base, à savoir la liste des minutes de départ, de passage et d'arrivée de tous les trains, notamment les TER, pour une heure donnée. Cette trame de base peut être reconduite chaque heure, à l'identique.

Pour ce travail, à la demande expresse du Conseil régional, RFF et la SNCF ont pris en compte les principes de dessertes suivants :

- préservation du niveau de service proposé actuellement aux voyageurs du TER,
- desserte de tous les arrêts TER desservis aujourd'hui,
- articulation entre TER, TERGV, TGV et Corail Inter-Cités,
- recherche du meilleur service au voyageur (ponctualité, capacité des matériels, confort...),
- objectif de doublement de la fréquentation du TER sur la période 2006 – 2020,
- grandes villes de la région reliées à Lille en moins d'une heure,
- desserte des territoires les plus éloignés.

Ces principes sont conformes à ceux appliqués aux changements d'offre TER depuis l'expérimentation de la décentralisation du TER en 1997, ainsi qu'à ceux inscrits au Schéma Régional des Transports approuvé en 2006.

Le coût annuel de ces modifications d'offre estimé à 8 537 000 € sera intégré au Contrat Annuel d'Objectifs 2012 conformément aux dispositions de l'article 10 de la convention d'exploitation TER.

Pour rappel, les dispositions horaires du cadencement ont été présentées aux usagers du TER dans le cadre des Comités de Ligne qui se sont déroulés du 4 au 22 octobre 2011

> Centre Européen d'Essais Ferroviaires : Poursuite des études et constitution de la Fondation de Coopération Scientifique

Les élus de la Commission permanente ont approuvé les statuts relatifs à la Fondation de Coopération Scientifique (dans le cadre du projet RAILENIUM), ainsi que le vote de la subvention à Réseau Ferré de France d'1,3 millions d'euros pour la poursuite des études relative au centre d'essais ferroviaires de niveau européen RAILENIUM sur les sites d'Aulnoye-Aymeries-Bachant.

Le coût total de l'opération s'élève à 2,6 millions d'€, soit un taux de participation régionale de 50 %.

A travers le Schéma Régional des Transports, les élus de la Région Nord-Pas de Calais ont souhaité définir une véritable stratégie régionale des Transports. Le Contrat de Projets Etat Région 2007-2013 prévoit de « faire du Nord-Pas de Calais un hub au cœur de l'Europe » et prévoit notamment la réalisation d'un centre d'essais ferroviaires de niveau européen, mettre à disposition des acteurs du monde ferroviaire, une infrastructure d'essais et des moyens techniques d'intervention sur les équipements d'infrastructure, de signalisation et les matériels roulant afin de permettre d'améliorer leur sécurité et leur résistance, tels sont les enjeux des centres d'essais ferroviaires.

La décision de l'Etat du 9 mai 2011, de retenir RAILENIUM parmi les 6 IRT, a ouvert la voie à la création d'un Institut Européen de Recherche Technologique pour l'Infrastructure Ferroviaire.

Conformément au règlement de l'appel à projets de l'Etat, RAILENIUM est constitué d'une Fondation de Coopération Scientifique (FCS), siège de l'Institut et outil de la Recherche et de la Formation, et d'une SAS (Société par Actions Simplifiées), qui est propriétaire et exploitant du Centre d'Essais Ferroviaires (CEEF).

Outil indispensable aux constructeurs ferroviaires, aux équipementiers, aux exploitants et aux gestionnaires d'infrastructures, le Centre d'Essais Ferroviaire permet de mesurer les avancées technologiques, d'améliorer les performances et de mettre en service des systèmes à fiabilité prouvée et à la sécurité sans faille. L'objectif de ce centre est également d'augmenter, par des outils de recherche, développement, tests et essais, la durée de vie des équipements et de réduire leurs coûts de maintenance.

Les études préliminaires vont donc être poursuivies dans ce nouveau cadre notamment pour les infrastructures et les bâtiments du CEEF et dès l'automne 2011, des études d'aménagement du territoire ainsi que des études complémentaires.

> Amélioration de la desserte Lille-Lens

En complémentarité du projet de liaison type RER entre la Métropole lilloise et la bassin Minier actuellement à l'étude, la Région s'est engagée à moderniser le réseau TER actuel.

Le Contrat de Plan Etat-Région 2007- 2013 prévoit d'affecter à la ligne « desserte TER de l'aire urbaine centrale » un budget total de 200 M à l'ensemble des opérations, dont 184,4 M sont financés par la Région Nord – Pas de Calais.

C'est dans ce cadre que le Conseil régional souhaite améliorer la relation Lille – Lens, en temps de parcours et en fréquence. Actuellement, l'offre est de 30 allers-retours par jour avec un temps de parcours variant de 28 minutes à 1 heure. Deux itinéraires sont possibles : via Don Sainghin et via Libercourt.

La Région Nord-Pas de Calais porte un objectif fort de réduction des temps de parcours entre Lille et Lens, objectif qui fait écho à la fois à l'importance de cette desserte dans le fonctionnement régional et à plusieurs projets de dynamisation économique de l'agglomération lensoise : le Louvre – Lens, Euralens, notamment.

Mais l'intensité des trafics, la concentration des arrivées à Lille Flandres et la nécessité d'insérer des trains sans arrêts entre des trains à arrêts multiples, rendent difficile l'atteinte des objectifs d'amélioration souhaités. Une phase d'études préliminaires a été réalisée et a envisagé différents scénarios d'aménagements. Sur la base de ces propositions, il a été

décidé de poursuivre ces études en phase d'avant projet. Ces études viennent de démarrer pour une durée prévisionnelle de 12 mois.

Le budget du programme d'investissement a été estimé au stade des études préliminaires à près de 65 M €. L'engagement financier régional à hauteur de 32 millions est un élément essentiel du projet. Il favorise l'enchaînement et le déroulement des différentes phases d'études et de travaux d'amélioration de la desserte ferroviaire entre Lille et Lens pour rester dans un calendrier de mise en œuvre cohérent.

> Actualisation du financement de 30 AGC bimodes bicourants (« bibi »)

Dans le cadre de la convention sur le financement de 30 matériels type AGC quadricaisse bimodes bicourants (AGC bibi), les élus de la Commission permanente ont voté l'attribution à la SNCF de la somme complémentaire de 4 500 000 € pour le financement des surcoûts imprévisibles liés à l'actualisation des prix marché et intégrant la modification du diagramme d'aménagement des voitures. Cette régularisation se fera par voie d'avenant à la convention.

Le montant total affecté à cette opération passe de 177 500 000 € à 182 000 000 €

Le Conseil régional Nord-Pas de Calais mène depuis plusieurs années une politique forte d'investissement dans du nouveau matériel ferroviaire en vue de renouveler le parc TER. Le financement de ces opérations est contractualisé au travers des conventions signées avec la SNCF sur la base d'appels d'offres et de marchés finalisés par cette dernière.

Dans ce cadre administratif de conventionnement des formules de révisions des coûts sont intégrées sur la base notamment d'indices d'actualisation des prix. Bien que des provisions soient faites au moment de la définition des Autorisations de Programme correspondantes, il ne peut être présagé sur des périodes de plusieurs années, des évolutions de certains prix et de l'influence jouée par la conjoncture internationale à ce niveau. Dans ce cadre, la SNCF vient d'adresser la facture relative à l'actualisation définitive des 30 AGC quadricasses bimodes bicourants. Celle-ci laisse apparaître un surcoût dû notamment à l'évolution du prix des matières premières.

> La Région investit sur la modernisation des gares du territoire

Programme de modernisation de 16 gares régionales : assurer l'accessibilité des gares

La Commission permanente a voté une subvention de 1 585 979 € HT à la SNCF pour les études et travaux des 16 gares des deux premières phases du programme de modernisation de 48 gares régionales. Le coût total de cette opération s'élève à 3 171 958 € HT, soit un taux de participation régionale de 50 %.

La mise en accessibilité des systèmes de transport pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite, dans la plus grande autonomie, est demandé par l'Etat d'ici le 11 février 2015. Pour répondre à cette obligation législative, la SNCF propose un programme pluriannuel de modernisation de 48 gares régionales divisées en 6 phases, et s'appuyant sur un cofinancement européen. Les aménagements permettront aux personnes handicapées d'accéder plus aisément au service TER et contribueront à l'amélioration du confort et de l'accueil des usagers dans ces gares.

La SNCF a étudié la faisabilité du projet : un programme pluriannuel qui se déclinerait autour de la mise en accessibilité des bâtiments voyageurs de 48 gares TER avec un coût prévisionnel global d'environ 8 000 000 euros. Sur la base d'une intervention à hauteur de 50 %, la participation régionale s'élèverait au global à environ 4 000 000 euros pour l'ensemble des 48 gares.

Compte tenu des opérations réalisées par ailleurs, ce programme permettrait de rendre **accessibles** les bâtiments voyageurs **de l'ensemble des gares de la Région**. Les aménagements concernés et réalisés par la SNCF portent sur l'installation :

- de guichets accessibles aux PMR,
- de portes automatiques,
- des mobiliers adaptés intérieurs et extérieurs,
- d'équipements pour l'orientation des personnes malvoyantes et aveugles..
- de signalétique de civilité (panneaux indiquant les zones d'attente, de vente, d'accès pour les personnes handicapées).

Cette opération s'inscrit dans le cadre des objectifs communs, visant à améliorer l'accessibilité des installations situées en gare ainsi que des espaces de vente aux PMR et le confort de tous les utilisateurs du TER.

Les deux premières phases sont composées des gares suivantes :

Hazebrouck, Maubeuge, Armentières, Somain, Orchies, Boulogne-Tintelleries, La Bassée Don-Sainghin, Dourges, Le Quesnoy, Isbergues, Hénin-Beaumont, Caudry, Saint-Pol-sur-Ternoise, Saint-Amand-les-Eaux, Seclin.

Rehaussement des quais des gares de Vimy, Avion et Mazingarbe

La Commission permanente a décidé d'attribuer à RFF la somme de 584 886 € pour les études et les travaux de rehaussement de 38,5 cm à 55 cm des quais des gares de Vimy, Avion et Mazingarbe. Le coût total de l'opération s'élève à 584 886,00 €HT, soit un taux de participation régionale de 100 %

Dans le cadre de sa politique d'amélioration des services offerts aux usagers du TER, la Région accompagne les collectivités locales, la SNCF et RFF pour la modernisation des gares et la réalisation d'aménagements sur les espaces publics et ferroviaires à leur proximité. Ces aménagements ont pour but de faciliter l'accès des usagers aux gares TER et peuvent consister en la création ou la requalification des stationnements voitures, vélos ou bus, des parvis et cheminements pour les piétons, etc.

RFF s'est engagé dans un vaste chantier de renouvellement des voies ferrées et du ballast de son réseau (RVB). Dans le cadre de ces travaux, les engins permettant d'effectuer le renouvellement des rails, ballast et traverses nécessitent dans un certain nombre de cas, d'arasement des quais voyageurs. A la fin des chantiers, ces quais sont reconstitués à une hauteur de 38,5 cm (directive RFF).

Pour répondre aux exigences liées à l'accessibilité en faveur des Personnes à Mobilité Réduite (PMR), il est nécessaire de rehausser les quais de 38,5 cm à 55 cm (hauteur des planchers des nouveaux matériels roulants).

Dans ce cadre, la Région est intervenue financièrement en 2009, 2010 et 2011 pour le rehaussement des quais des gares et points d'arrêts suivants : Arnèke, Bergues, Cassel, Croix-Wasquehal, Esquelbecq, Raismes et Ruminghem. En 2012, le programme de régénération de voies porte sur l'axe Arras – Hazebrouck.

Dans ce cadre, il est proposé de financer les travaux de rehaussement des quais en gare de Vimy, Avion et Mazingarbe, afin de poursuivre les aménagements contribuant à l'accessibilité du réseau régional TER et contribuer ainsi à l'amélioration globale de l'accueil des usagers en gare.

Le programme de travaux sur ces gares consisterait en :

- Le rehaussement des quais de 38,5 cm à 55 cm,
- La mise en place de bandes d'éveil de la vigilance,
- La reprise des accès aux quais.

Requalification du pôle d'échanges de Templeuve

La Commission permanente a voté une subvention pour la requalification du pôle d'échanges de Templeuve. Le montant global affecté s'élève à 523 982 €

Avec 1 794 montées-descentes/jour en 2010, la gare de Templeuve se situe en 22ème place des 211 gares et points d'arrêts régionaux. Entre 2007 et 2011, de par l'attractivité du TER, la fréquentation a augmenté de 22 %. Du fait de la saturation du parking de la gare, la Communauté de Communes du Pays de Pévèle (CCPP) a souhaité mener une

réflexion globale sur la requalification de la gare et de ses abords. Dans ce cadre, une étude préliminaire d'aménagement, cofinancée par la Région, avait été menée en 2009.

Suite à cette étude, la Ville et la CCPP ont conjointement mené les études d'aménagement, en partenariat étroit avec l'Etat, la Région, le Département, la SNCF et RFF.

Le programme du projet est le suivant :

- réorganisation du parvis de la gare :

réorganisation de l'accès voiture, uniquement dédié aux places de dépose-minute, commerces et services de proximité (43 places « zone bleue » dont 6 déposes-minutes),

création d'un large parvis piéton paysager,

- requalification du carrefour d'accès au parvis,

- création d'un pôle bus en liaison directe avec les quais de la gare (arrêt actuellement situé hors de la gare),

- déplacement et extension du stationnement pour voitures (211 places) avec création d'un accès à la voirie,

- création d'une voie douce le long du chemin de fer,

- aménagements paysagers et éclairage public.

Le pôle d'échanges permet de réhabiliter une friche ferroviaire et une partie de friche industrielle. La mairie complète cette requalification par la création d'un quartier de logements sur le reste de la friche industrielle.

> Grand projet régional de développement du véhicule électrique

Les élus de la Commission permanente ont validé les axes du Grand projet de développement de la voiture électrique.

L'industrie automobile est en train d'opérer sa mutation. Parce que notre région doit rester une grande région industrielle automobile tout en poursuivant sa transformation écologique, les élus du Conseil régional ont l'ambition de faire du Nord-Pas de Calais une des premières grandes régions du développement du véhicule électrique. Dans cette perspective, le Conseil régional a décidé de mettre en chantier l'élaboration d'un Grand Projet Régional de développement du véhicule électrique.

Ce projet s'inscrit dans les domaines de l'évolution des mobilités, de l'amélioration de notre environnement et du développement économique. Il constitue la première initiative française à l'échelle d'une région de mise en œuvre d'un plan stratégique de développement des mobilités électriques et des infrastructures de charges à l'échelle d'un territoire régional.

Le projet est composé de 4 axes, tous inscrits dans une dynamique transport et mobilité :

Axe n°1 : Préparer l'écosystème nécessaire au développement du véhicule électrique. « Créer un réseau d'infrastructures de recharge »

Nous allons accompagner les territoires volontaires dans l'étude et le financement des infrastructures de recharges nécessaires à la mise en confiance des futurs usagers.

Axe n°2 : Accompagner le développement du véhicule électrique

La Région participera à l'achat des 1 000 premiers véhicules électriques pour ces TPE, les 500 premiers véhicules pour les collectivités et les 500 premiers véhicules pour les particuliers.

Elle encouragera également la recherche et le développement de nouvelles mobilités comme l'auto partage dans les pôles d'échanges voyageurs en tissu urbain ou Véhicule Libre Service en liaison avec le ferroviaire et le transport en commun et favorisera les nouveaux usages, leur expérimentation et l'étude des comportements.

Axe n°3 : Accompagner le développement de la filière véhicule électrique

Trois actions pour ce développement :

Action Industrielle : Favoriser, autour du Pôle automobile et du Pôle d'excellence énergie 2020, la synergie de l'ensemble des acteurs de la filière

Action Recherche : Programme de recherche concertée sur le véhicule électrique, afin de développer des compétences de recherche régionale sur le VE, techniques mais aussi en Sciences Humaines et Sociales eu égard à l'important volet sociétal que recèle cette rupture technologique.

Action Formation : Etude du développement de formations sur les nouveaux métiers liés aux véhicules « électriques » *

Axe n°4 : Réflexion, Démonstration, Communication

Nous devons être nous même exemplaires. Pour cela, la Région va équiper une partie des parcs de voiture du siège de Région, des lycées et des ports de Boulogne et Calais en véhicules électriques, soit près de 300 véhicules dans les années à venir. Elle fera partager son expérience aux autres collectivités locales par le biais de visites de ses installations dédiées et par la présentation des Véhicules électriques intégrés à son Parc. Une campagne de communication accompagnera le projet régional.

L'objectif est de réussir sur les trois exercices à venir à réaliser les quatre axes du Grand Projet. Le budget prévisionnel du programme pour l'année 2012 est de 2 885 800 €. Il se compose comme suit :

- 1 675 800 € au titre des politiques régionales de droit commun
- 1 210 000 € en budget complémentaire (sur le FRAMEE et sur une ligne propre dans le cadre de la politique des transports)

C13 Citoyenneté, relations internationales et coopération

Pour la Commission « Citoyenneté, relations internationales et coopération décentralisée » présidée par Françoise DAL, Majdouline SBAI, Vice-présidente, a présenté 22 délibérations, pour un montant de **324 626 euros**.

> Reconduction de l'opération « Nos Quartiers d'été » pour 2012

Les élus de la Commission Permanente ont décidé de renouveler l'opération « Nos Quartiers d'Été » en allouant **600 000€** pour soutenir les projets collectifs dans les quartiers, en priorité pour ceux qui ne partent pas en vacances.

Malgré le contexte difficile en 2011 cumulant la crise économique qui a entraîné un nombre croissant de personnes à ne pas ou ne plus partir en vacances, et la baisse de 50% des financements de l'Etat, le dispositif « Nos Quartiers d'été » a permis d'organiser plus de 2 000 actions sur le territoire régional.

35 000 bénévoles, 5000 salariés et 1500 associations ont contribué à mettre en scène les quartiers et les villes. Ces projets ont été et sont de véritables catalyseurs des actions portées par les habitants pour les habitants en maintenant le lien social dans l'animation de la vie des quartiers sensibles. 300 000 personnes ont bénéficié de 145 actions festives, éducatives, sportives et culturelles qui se sont déroulées sur plus 112 villes de notre région durant juillet-août.

La mobilisation locale est donc restée très forte et prouve l'importance et l'efficacité de ce dispositif. L'Etat, par courrier du Préfet, a cependant annoncé son retrait total de l'opération pour 2012 en laissant la seule responsabilité aux collectivités locales. **Le Conseil régional est au rendez-vous et va poursuivre son soutien en s'appuyant sur les collectivités locales partenaires de la manifestation pour continuer à garantir le développement de la citoyenneté, l'accès à la culture et le renforcement du lien social.**

> Fonds d'Initiatives des territoires

216 999 € ont été attribués par les élus du Conseil régional Nord-Pas de Calais lors de la Commission permanente du 14 novembre 2011 à 40 dossiers dans le cadre du Fonds d'Initiative des Territoires.

Le Conseil régional favorise l'émergence des projets collaboratifs en s'appuyant sur les acteurs et en développant la participation citoyenne. Dès 2011, cette ambition s'est traduite par la mise en place d'un « fond d'initiative des territoires et de leurs acteurs » en partenariat avec les agglomérations volontaires autour de la gestion urbaine de proximité et la participation des habitants.

Pour cette troisième phase de financements par territoire, 40 dossiers ont été retenus et concernent : Divion, Haillicourt, Boulogne sur Mer, Saint Pol sur Mer, Ferrière la Grande, Neuf Mesnil, Anzin, Sin le Noble, Roost Warendin, Douai, Valenciennes, Harnes, Beaurains, Escaudain, Grande Synthe, Courrières, Maubeuge, Jeumont, Louvroil, Lille, Dunkerque, Carvin, Calais, Valenciennes, Hénin Beaumont, Arras, Caudry, Cambrai.

C14 Europe, contrat de projets et rénovation urbaine

Pour la Commission « Europe, contrat de projets Etat-Région et rénovation urbaine », René VANDIERENDONCK, Président de la Commission, a présenté 6 délibérations, pour un montant de **6 682 575 €**

Rénovation urbaine

> Deuxième phase du programme régional sur la qualité de l'habitat en rénovation urbaine

3 052 000€ ont été attribués par les élus de la Commission Permanente dans le cadre du programme régional sur la qualité de l'habitat en rénovation urbaine

La Région poursuit la dynamique engagée depuis 2006 en faveur de la rénovation urbaine dans le cadre de la convention partenariale Etat/ANRU/Région et de l'avenant du 31 juillet 2008 visant à renforcer la coopération en matière de développement durable, d'amélioration de la qualité des logements et d'économies d'énergie grâce notamment à un dispositif régional complémentaire.

Elle lance ainsi une deuxième tranche de 20 millions d'euros pour la période 2011-2013 afin d'accompagner les bailleurs sociaux vers les nouvelles *normes RT 2012*.

3 052 000€ ont été affectés à SIA Habitat Douai, Pas de Calais Habitat, OPH de Calais et SA d'HLM Habitat du Nord Villeneuve d'Ascq.

Qu'est que le programme régional sur la qualité de l'habitat en rénovation ?

Ce plan régional vise un objectif d'accélérer le nombre de réalisations, d'augmenter la performance environnementale de certaines de ces réalisations, de structurer les programmes d'actions croisant les typologies d'habitat, les caractéristiques de l'habitant et les spécificités des territoires et également d'accompagner la transformation de la filière économique sur le plan technique, technologique de l'emploi et de la formation.

> Projet de rénovation urbaine du quartier Macé Darcy à Hénin-Beaumont

6 dossiers ont été présentés à la Commission permanente dont un projet pour le quartier Macé Darcy. La Région a souhaité accompagner ce projet novateur au titre des crédits de renouvellement urbains et de la qualité de l'habitat. Cette réservation de crédits pour 4,445 millions d'euros viendra ainsi compléter, au fil des délibérations d'affectation à venir, les participations de la CAHC et de la Ville (5 731 515€) ainsi que de Pas-de-Calais Habitat (5 067 630€).

Cette intervention est fléchée sur :

- la construction de 39 logements neufs par PDC Habitat (dispositif qualité de l'habitat) ;
- la réhabilitation de 16 logements par PDC Habitat (dispositif qualité de l'habitat) ;
- les aménagements liés à ces logements ;
- requalification en BBC de l'école Michelet et regroupement avec le groupe scolaire Darcy ;
- participation à l'étude urbaine pré opérationnelle multi sites.